



55^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran

Intervention du Luxembourg

Genève, le 18 mars 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Nous remercions les membres de la Commission d'enquête pour la présentation de leur rapport et exprimons notre plein soutien au renouvellement de leur mandat.

Le rapport documente les violations graves des droits humains et les crimes contre l'humanité commis par les autorités iraniennes lors de la répression des manifestations qui ont suivi le meurtre de Jina Mahsa Amini en septembre 2022. Ces exécutions extrajudiciaires, arrestations et détentions arbitraires, actes de torture et de mauvais traitements, doublés de violences sexuelles et sexistes contre des manifestants exprimant leur soutien aux droits des femmes et des filles, constituent ensemble une forme de persécution fondée sur le genre.

Le rapport signale que les forces de sécurité ont ciblé les manifestants sur base de motifs discriminatoires tels que le genre et l'appartenance ethnique. Ma délégation est particulièrement alarmée par le recours à la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles, des hommes, des enfants et des personnes LGBTQI+ pour semer la peur, humilier et punir celles et ceux qui ont pris part aux manifestations.

Nous appelons les autorités iraniennes à mettre fin à cette campagne de persécution des femmes et des filles et à libérer sans délai toutes les personnes détenues arbitrairement pour avoir participé aux manifestations. Le peuple iranien a un droit à la justice et à l'établissement de la vérité, par la mise en place d'un processus conforme aux normes internationales.

Je vous remercie.

[252 mots]